

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



*La mémoire du corps ne s'efface pas, elle reste intacte,
comme une empreinte qu'il faut apprivoiser...*



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mot de la Présidente

L'engagement et les activités du Conseil de Fondation et des Comités a vécu son rythme habituel durant l'année 2024.

La sortie du rapport concernant le projet pilote des chercheuses de l'université de Zürich en septembre 2023 continue d'impacter les activités de la CECAR. Les témoignages et dépôt de requêtes continue d'augmenter l'activité du Conseil de Fondation et des Comités en 2024.

Notre Conseil a maintenu les mesures organisationnelles mises en place dès 2023. Nous accueillons dans les meilleurs délais les victimes. Ces dernières figurent dans le rapport d'activités.

L'engagement de la CECAR auprès des personnes victimes a eu un écho favorable en Suisse alémanique et l'arrivée de requêtes germanophones auprès de notre Fondation s'est renforcée. Nous sommes donc à la recherche d'intervenants bilingues pour les comités.

En 2024, nous avons pris connaissance de la volonté de l'Eglise catholique romaine de remettre, sur le plan national, l'accueil et le suivi des personnes victimes d'abus sexuels dans un environnement ecclésiastique aux Centres LAVI cantonaux. La Fondation CECAR n'a jamais participé ou été informée des démarches entreprises. Cela confirme le cloisonnement qui existe encore entre les instances catholiques en Suisse et notre Fondation.

Nous avons rapidement pris contact avec la CES et des représentants des centres LAVI en Suisse romande afin de définir de l'avenir de la CECAR dès 2025 et des collaborations possibles avec les centres LAVI.

Depuis 2016, nous avons développé des compétences, des domaines d'expertises, des modèles d'accompagnements auprès des personnes victimes, qui méritent de perdurer quelle que soit l'évolution de la prise en charge de ces dernières. Nous poursuivons en 2025 les travaux favorisant la mise en place de démarches de collaborations entre la CECAR et les centres Lavi.

Mes remerciements s'adressent aux membres du Conseil de la Fondation pour leur soutien à trouver des solutions rapides, aux intervenants des comités qui par leur présence et leur écoute, favorisent la résolution des attentes des personnes requérantes et au secrétariat de la fondation CECAR pour sa disponibilité face à la complexité de certaines situations.

Sylvie Perrinjaquet

Mission

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques pour une durée de 5 ans, la CECAR est une fondation neutre et indépendante des autorités de l'Église catholique. L'accord CECAR a été prolongé de 5 ans en 2021 jusqu'à fin 2026.

Elle offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'auteur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Elle a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Église catholique et une réparation financière symbolique.

La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

« Avoir été abusée sexuellement par un prêtre, ce n'est pas facile d'en parler... »

Activités 2024

Dans le cadre du projet de délégation des situations d'abus sexuels au sein de l'Église catholique aux centres LAVI, la CECAR a rencontré les différents interlocuteurs responsables de la mise en place de ce projet ; à cet effet, des rencontres ont été organisées avec Roland Loos, Président de la RKZ, Monseigneur Bonnemain et Stefan Loppacher de la CES et Steve Rüfenacht, Président de la CR1-LAVI 2025. Ces échanges ont permis de comprendre les enjeux de part et d'autre et de distinguer le positionnement de la CECAR, qui traite uniquement de situations d'abus sexuels dont les faits sont prescrits, du rôle plus large des centres LAVI qui sont spécialisés dans l'accueil de personnes victimes. Cela a également permis de mettre en lumière les complémentarités possibles de ces structures et de définir des collaborations futures.

La CECAR est également régulièrement sollicitée dans le cadre de projets de recherche, enquêtes et groupes de travail en lien avec les abus sexuels commis au sein de l'Église catholique.

Projet de recherche « Justice en crise »

Suite à l'obtention du financement par le Fonds National Suisse, le projet de recherche du Centre de droit pénal de l'Université de Lausanne intitulé « Justice en crise ? Les commissions de Reconnaissance et d'Indemnisation des violences Sexuelles subies dans l'Église » a pu démarrer début 2024.

L'objectif de cette recherche est d'examiner les nouvelles formes de justice qui se sont mises en place au travers de commissions en Belgique, en France et en Suisse pour accueillir des personnes victimes au sein de l'Eglise catholique et de comprendre le fonctionnement de cette approche qui n'a a priori pas de vocation thérapeutique, mais qui permet d'apporter aux personnes victimes une forme de reconnaissance et de réparation.

Groupe de travail indépendant – enquête sur les abus sexuels commis à St-Maurice

À la fin février 2024, l'Abbaye de St-Maurice a chargé Monsieur Pierre Aubert, procureur général du canton de Neuchâtel, de constituer un groupe de travail indépendant. Ce groupe composé de Pierre Aubert, procureur général du canton de Neuchâtel, ainsi que de Magali Delaloye, Lorraine Odier, Anne-Françoise Praz et Stéphanie Roulin, historiennes à l'Université de Fribourg a commencé ses travaux le 1er mai 2024. Il travaille sur la base d'archives et de témoignages concernant des cas ou des allégations de cas survenus à l'Abbaye ou dans ses institutions en Suisse et à l'étranger, des années 1960 à nos jours. La recherche porte sur les mécanismes et conditions qui ont permis ces abus, ainsi que sur ceux qui ont favorisé leur dissimulation ou leur révélation. Le groupe n'a pas d'autre mission que d'établir des faits et un contexte global, il ne se prononcera pas sur des responsabilités individuelles. Il peut cependant orienter les témoins qui s'annonceront auprès de lui vers les autorités compétentes pour une procédure judiciaire ou une demande de réparation financière.

Film documentaire sur le parcours d'une personne victime d'abus de la part d'un prêtre

Ce film de 26 minutes a été réalisé par Pierre Pistoletti en 2023 et 2024 et sera coproduit par Kerusso Productions et Cath-Info. La diffusion est prévue en septembre 2025. Le film restitue notamment la démarche initiée par une personne victime auprès de la CECAR et des demandes faites dans ce contexte par la personne pour obtenir reconnaissance et réparation. Le film retrace le parcours de la personne, de la première rencontre avec le comité de la CECAR en juillet 2023, suivi de l'entretien avec Mgr Morerod en présence de la personne victime et de l'intervenante CECAR en novembre 2023 à Fribourg. Il est prévu une diffusion en avant-première pour la CECAR. La diffusion publique du film sera quant à elle accompagnée de conférences autour de la thématique des abus.

Médias

La CECAR a été sollicitée à plusieurs reprises au cours de l'année par les médias (radio, journaux et télévision) ; ces sollicitations sont corrélées à l'actualité en lien avec les abus sexuels dans l'Eglise catholique et dans des institutions telles que l'Abbaye de St-Maurice et l'école des Missions au Bouveret, pour ne citer que les plus récentes affaires.

Tous les articles et reportages sont disponibles sur le site internet de la CECAR dans la rubrique « Médias ».

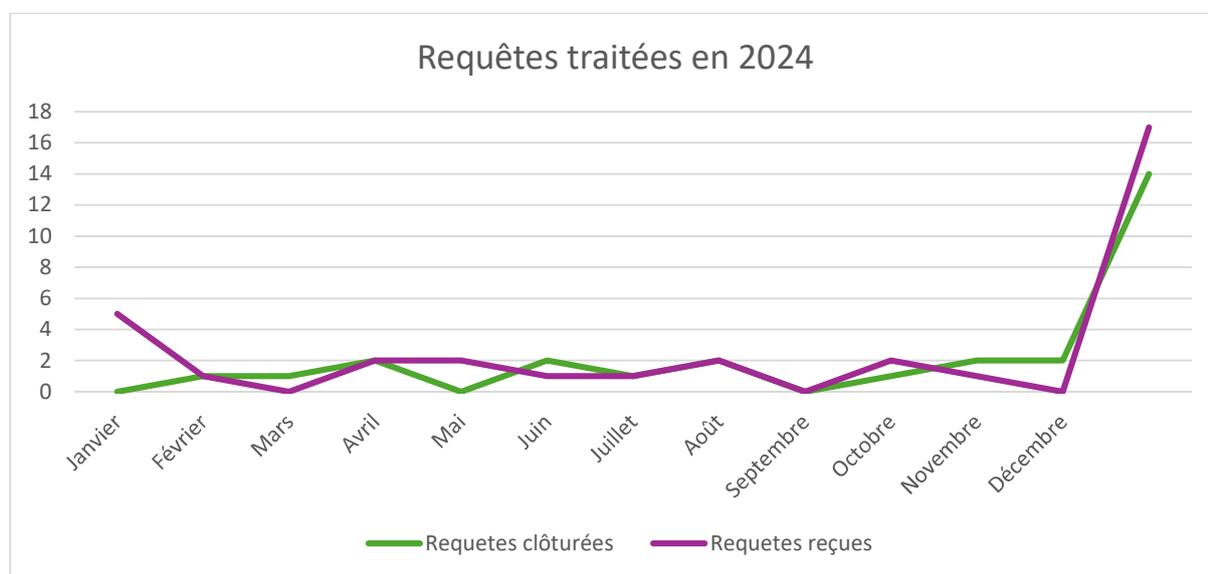
Etat des requêtes

La publication du « Rapport concernant le projet pilote sur l’histoire des abus sexuels dans le contexte de l’Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20ème siècle » le 12 septembre 2023, rédigé par les chercheuses de l’Université de Zürich a eu un fort impact sur la population. Depuis cette date, nous avons reçu et traité de nombreuses requêtes et témoignages.

Chiffres 2024

Cette tendance à la hausse se poursuit durant l’année 2024 durant laquelle nous avons reçu 17 nouvelles requêtes.

Au cours de cette année, nous avons traité au total 34 requêtes, dont 11 dossiers ont été indemnisés et 15 clôturés.



Dans le cadre des requêtes reçues, nous accompagnons les personnes victimes dans leurs différentes demandes de réparation. Nous avons organisé tout au long de cette année, des rencontres avec les évêques des diocèses, des consultations de dossiers (auteurs) et obtenu des lettres d’excuse des représentants de l’Église catholique. Ces demandes sont parmi les plus fréquentes et nos intervenants/es accompagnent les personnes dans le cadre de ces démarches qui font partie du cheminement vers la réparation. La demande d’indemnisation est une étape supplémentaire qui vient compléter la réparation, mais nous relevons que ce n’est pas la motivation première des personnes qui entreprennent une démarche auprès de la CECAR ; être accueilli avec bienveillance, écouté sans jugement, cru sans preuve, reconnu dans sa souffrance et accompagné sur ce chemin douloureux est extrêmement important. Le témoignage de Martine ci-après le démontre. En ce qui concerne l’indemnisation financière, elle ne représente qu’une partie du processus de réparation au vu de la du montant symbolique (maximum CHF 20'000.-) attribué.

Témoignage

« Un jour, on m'a demandé si j'étais prête à écrire un bout de mon chemin : avoir été abusée sexuellement par un prêtre, ce n'est pas facile d'en parler...

Un jour j'ai entendu parler de la CECAR et de la possibilité offerte de leur part de recevoir une écoute dans un climat bienveillant, respectueux et en toute confidentialité.

Un jour, j'ai osé frapper à leur porte... Je ne vous cache pas, qu'il n'est pas facile :

- de revenir sur un événement si douloureux...*
- de partager par écrit ce qui s'est réellement passé...*
- de sentir les émotions qui remontent...*

Un jour, il y a eu la première rencontre. J'ai appris ce jour-là que mon dossier avait été accepté par le comité. Plus profondément, j'ai été ainsi personnellement reconnue, entendue, mes dires ont été reconnus, considérés comme vrai : c'est énorme ! Une personne était prête à m'accompagner, cette personne est très à l'écoute, empathique, disponible...

Un jour, j'ai reçu une indemnisation... cela me permet maintenant de pouvoir vivre un chemin de guérison, à travers une approche où je peux associer peinture et texte. Une personne est là qui m'accompagne dans cette démarche. Je dis merci pour cela. Par expérience, je sais qu'une parole peut se dire quand il y a une oreille pour l'entendre. Le CECAR a été et demeure cette oreille ouverte, le chemin de guérison a déjà commencé à ce moment-là. La prochaine étape ?

Un jour, je vais avoir la possibilité de rencontrer l'évêque du lieu. C'est une démarche importante.

J'aimerais vous dire que je vous partage tout cela sur la pointe du cœur... que sur ce chemin j'ai appris à conjuguer le mot confiance chaque matin, j'ai appris que l'espérance est une force, belle et fragile, que l'on accueille avec un cœur ouvert.

Oui, c'est ainsi que je chemine sur le chemin de la Vie...

Aujourd'hui, je dis Merci à la CECAR, qui est devenu un espace-vie pour moi, comme pour beaucoup, je pense. Merci à tous leurs collaborateurs et collaboratrices, qui m'aident et qui aident tant de personnes qui sont dans la même situation que moi. »

Martine

Rapport financier

	Comptes 2024	Budget 2024	Budget 2025
Frais de manifestations comités	--	1'000,00	1'000,00
Frais de locaux	5208,00	5'500,00	5'500,00
Honoraires et frais d'administration	7'779,77	7'000,00	8'000,00
Frais de personnel	48'808,65	40'000,00	54'500,00
Charges des conciliateurs	26'924,50	50'000,00	35'000,00
Charges entretiens	958,75		1'000,00
Défraiement Conseil de Fondation	10'589,20	15'000,00	15'000,00
Total	100'268,87	118'500,00	120'000,00

Notre budget est directement impacté par le nombre de requêtes que nous recevons, ce qui est extrêmement difficile à prévoir d'une année à l'autre. Nous avons observé, depuis septembre 2023, que notre activité a fortement augmenté. Par ailleurs, nous constatons qu'à chaque nouvelle annonce dans les médias, des personnes concernées par une situation d'abus sexuels au sein de l'Eglise catholique, nous recevons de nouvelles requêtes. Au vu de l'activité qui n'a cessé de croître, nous avons augmenté le pourcentage du secrétariat à 40%.

Les comptes 2024 ont été contrôlés par Fiduconsult Fribourg SA en date du 17 février 2025. Leur rapport indique que, lors du contrôle, ils n'ont rencontré aucun élément leur permettant de conclure que les comptes annuels sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fonctionnement

La CECAR dispose d'un Conseil de fondation, d'intervenants/es constitués en comités de deux personnes et d'un Conseil élargi constitué du Conseil ainsi que d'un représentant du groupe SAPEC, Mme Zufferey-Sudan, et d'un représentant de l'Eglise catholique en la personne de Monseigneur Morerod. Pour rappel, les représentants du Groupe SAPEC et de l'Eglise catholique disposent d'un pouvoir consultatif au sein du Conseil élargi. Ces séances ont pour but de relayer les difficultés rencontrées et de proposer des solutions pour faciliter le traitement des requêtes. Durant l'année 2024, les réunions ont eu lieu :

- quatre fois en mode virtuel pour le Conseil ;
- deux fois en mode présentiel pour des séances Conseil-Comités ;
- trois fois, dont une fois en mode présentiel et deux fois en mode virtuel pour le Conseil élargi.

Croire la personne
Ecouter le récit
Considérer la souffrance
Accompagner la demande
Restaurer la paix

Perspectives

Délégation des cas d'abus sexuels par l'Eglise catholique aux centres LAVI

En janvier 2025, l'Eglise catholique a confirmé sa décision de ne plus proposer un service d'aide aux personnes victimes dans le cadre de ses commissions diocésaines ; elle délègue ainsi le traitement des cas d'abus sexuels aux services d'aides aux victimes reconnus par les cantons (centres LAVI).

Une collaboration est en train de se mettre en place entre la CECAR et les centres LAVI afin de pouvoir gérer au mieux les requêtes reçues de part et d'autre ; en effet, si la CECAR est compétente pour des faits d'abus sexuels prescrits (pour lesquels aucune action civile n'est possible), la personne victime peut également bénéficier de l'aide immédiate proposées par tous les centres LAVI.

Cette perspective d'encadrement plus global permettra, nous en sommes certains, de s'assurer que les personnes victimes restent au centre des préoccupations de part et d'autre et qu'elles puissent bénéficier de toutes les mesures d'accompagnement et de réparation possibles, indépendamment de la structure (CECAR/LAVI) qui accueille la demande initiale.

Notre engagement envers les personnes victimes reste intact et il nous tient à cœur de pouvoir poursuivre notre mission de les accueillir et les accompagner sur le chemin de la réparation. Nous savons à quel point ce parcours est difficile et douloureux et le courage que cela demande de devoir évoquer à nouveau ces souvenirs traumatiques. Les retours positifs que nous recevons des personnes qui ont pu faire cette démarche, nous montrent à quel point la l'accompagnement proposé au sein de la CECAR est essentiel.

Composition

Conseil 2024

Sylvie Perrinjaquet – présidente

Pascal Corminboeuf – vice-président (*jusqu'à février 2024*)

Anne-Claude Demierre – membre (*depuis février 2024*)

Monique Gauthey – membre

Annalisa Ferrari – membre

Marc Bugnon – membre

Brigitte Ansermet – secrétaire générale

Conseil élargi 2024

Le Conseil élargi est composé des membres du Conseil et des initiateurs de l'Accord CECAR, à savoir le Groupe SAPEC et l'Eglise catholique, représenté par :

- **Charles Morerod** – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
- **Marie-Madeleine Zufferey-Sudan** – membre du groupe SAPEC

Membres des comités 2024

Domaine social

Nicole Blanchut

Pascal Carron

Delphine Dafflon (à fin juin)

Pierre-Alain Dard

Nathalie Herren (*bilingue*)

Geneviève Nguyen-Morier

Domaine juridique

Hervé Boéchat (*bilingue*)

Frédéric Marti

Joanne Siegenthaler (*à fin avril*)

Domaine santé

Sandrine Chalet

Paola Mori

Christine Mouthon (*bilingue*)

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur disponibilité et leur engagement au sein du Conseil élargi ainsi que pour la confiance accordée envers les activités de la CECAR :

- **Monseigneur Charles Morerod**, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, représentant de l'Eglise catholique au sein du Conseil élargi de la CECAR ;
- **Marie-Madeleine Zufferey-Sudan**, membre du comité du groupe SAPEC, représentante du groupe SAPEC au sein du Conseil élargi de la CECAR.

Nous remercions également les intervenants/es des comités pour leur implication, pour certains/es depuis le début de la CECAR en 2016, et qui poursuivent leur engagement avec bienveillance. Leur présence attentive, leur sens de l'écoute et leur disponibilité offrent un soutien précieux aux personnes victimes.

Lausanne, 30 mai 2025